



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le 18 septembre 2023 à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 12 septembre 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Camille Vizioz-Brami, et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Alexis Govciyan (pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre), Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard), M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Frédérique Dutreuil.

Est partie en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 19h55 et pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2023.070 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2023.071 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 2023.DDCT.61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 2023.DDCT.62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2023.DDCT.63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 09.2023.075 Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. Communication sur la rentrée scolaire 2023 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

9. 2023.DASCO.79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. 2023.DASCO.84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

11. 2023.DASCO.85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2023.DASCO.93 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2023.DASCO.94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2023.DASCO.95 Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2023.DJS.30 Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

16. Communication sur le bilan 2022 des attributions de places dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance dans le 9^e arrondissement, par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

17. 2023.DAE.162 Subventions (221 000 euros) et conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

18. 2023.DFPE.149 Subvention (439 856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants parents et un accueil enfants parents à Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

19. 2023.DFPE.153 Subvention (59 500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

20. 2023.DFPE.164 Convention de travaux relative à la modification et au remplacement du portail entre le GHU de Paris et la crèche sise 18 rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

21. 2023.DSOL.81 Subventions (76 500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

22. 2023.DJS.92 Réinventer la maison pour tous « YMCA » de la rue de Trévise : Subvention (500 000 euros) pour la rénovation du bâtiment situé au 14 rue de Trévise (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

23. 2023.DPE.42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

24. 2023.DPE.43 Subventions (21 500 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour le compostage de proximité.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

25. 2023.DAC.162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M. Nicolas Cour rapporteur.

26. 2023.DAC.163 Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

27. Q.09.2023.093 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la communication concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

28. Q.09.2023.094 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'appel lancé par les Restos du Cœur.

29. Q.09.2023.095 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la journée du patrimoine et du patrimoine.

VŒUX

30. V.09.2023.096 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales.

31. V.09.2023.097 Vœu à la Mairie de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la remise en circulation des lignes de bus 21 et 95 sur la totalité de la rue d'Amsterdam, depuis la place de Clichy jusqu'à la rue Saint-Lazare.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil d'arrondissement à 18h30 et souhaite la bienvenue à tout le monde. Elle annonce les pouvoirs : M. Alexis Govciyan, testé positif au Covid, donne pouvoir à Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, en déplacement professionnel, donne pouvoir à M. Jean-Pierre Plagnard et M. Arnaud Ngatcha donne pouvoir à Mme Camille Vizioz-Brami. Mme Frédérique Dutreuil est excusée.

Mme la Maire propose une modification mineure de l'ordre du jour compte tenu des engagements de Mme Adeline Guillemain à partir de 20h, consistant à présenter la délibération DJS.30 à l'issue des dossiers présentés par M. Sébastien Dulermo.

La modification de l'ordre du jour est approuvée.

DÉLIBÉRATION 09.2023.070 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

DÉLIBÉRATION 09.2023.071 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 JUIN 2023.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique n'avoir reçu aucune remarque et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué au succès des deux manifestations qui se sont déroulées la semaine passée, le Forum des associations et les Journées du patrimoine culturel. Elle remercie l'ensemble de l'exécutif municipal du 9^e arrondissement qui s'est retroussé les manches pour que tout se passe bien. Elle revient sur les deux belles Journées du patrimoine des 16 et 17 septembre, qui ont accueilli plusieurs milliers de personnes qui se sont succédé durant ce week-end pour profiter des animations pour les familles. Elle remercie le CFA La Bonne Graine d'avoir présenté les métiers d'excellence que sont la dorure sur bois, l'ébénisterie et la tapisserie. Elle remercie tous les bénévoles qui ont animé les ateliers. Elle remercie M. Michel Güet et M. Emmanuel Fouquet pour les visites guidées, les artistes du « Bessis Combo » le 16 septembre et Zoé Fottorino le 15 septembre. Elle remercie la Maison de la vie associative et citoyenne et note que la vitalité du quartier s'est retrouvée durant une journée dans la cour de la mairie. Il s'agissait d'un vrai moment de cohésion et de lien social, malgré la chaleur étouffante.

Mme la Maire informe que la collecte de dons et de matériel médical en lien avec la CPTS du 9^e arrondissement, la Croix-Rouge et l'Association des élus de France se poursuit pour les sinistrés du séisme au Maroc, auxquels les élus de l'arrondissement adressent une pensée.

Mme la Maire remercie très chaleureusement au nom des élus, M. Ludovic Ducellier, Directeur général adjoint des services de la Mairie du 9^e arrondissement depuis quelques années, qui assurera bientôt d'autres responsabilités professionnelles. Elle lui exprime sa gratitude pour le travail accompli et lui adresse des vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, en espérant qu'il gardera un bon souvenir de la Mairie du 9^e arrondissement et qu'ils se reverront.

Mme la Maire informe de l'installation de poteaux dans la cour de la mairie pour honorer la Coupe du monde de rugby qui se déroule en France, et évoque l'exposition culture et rugby à partir du 21 septembre.

Elle ajoute que la Journée nationale d'hommage aux harkis sera célébrée le 25 septembre à la Mairie du 9^e arrondissement dans l'après-midi, le président de l'Association nationale des harkis n'étant disponible qu'à 16h. Mme la Maire compte sur la participation des élus. L'exposition « Objectif Femmes », consacrée depuis huit ans au talent des femmes photographes et traditionnellement organisée en septembre, a été reportée au 10 octobre en raison de cette exposition sur la Coupe du monde de rugby. Mme la Maire remercie Mme Karine Paoli pour sa sélection toujours très précise et talentueuse. Elle annonce avec Mme Adeline Guillemain le lancement des 10 km du Neuf le 15 octobre à 9h30.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain, Adjointe en charge de la sécurité, présente le point en matière de sécurité sur l'actualité de l'été et de la rentrée.

Lundi 28 août, une réunion a été organisée avec Mme la Maire, les représentants du commissariat, de la police municipale, de la BSPP et des services pénitentiaires, pour un point sécurité de rentrée. Tous les acteurs en charge de la sécurité dans le 9^e arrondissement se sont accordés sur le fait que le mois d'août a été plutôt calme en termes d'activité, ce qui est une bonne chose.

Mme Adeline Guillemain tient cependant à porter à la connaissance des élus trois sujets notables durant l'été.

M. Léonard Stern a quitté ses fonctions de commissaire central adjoint du 9^e arrondissement au mois d'août. Le conseil d'arrondissement le remercie pour tout le travail qu'il a accompli à ses côtés durant les deux dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Son successeur n'est pas encore connu. Un travail quotidien continue d'être mené en étroite collaboration avec M. Mahdi Belbey, Commissaire central du 9^e arrondissement.

Le gymnase Paul Gauguin, situé au 33 rue Milton, a été réquisitionné du 11 au 28 août pour l'accueil et l'hébergement de 82 mineurs non accompagnés, encadrés par l'association France terre d'asile. Cette réquisition s'est globalement bien passée, même si certains de ces MNA ont eu tendance à stagner dans la rue en journée, donnant lieu à quelques signalements de riverains.

Au cours du point sécurité du 28 août, la Division territoriale de police municipale a appelé l'attention du conseil d'arrondissement sur la situation du square Montholon, espace vert dans lequel de nombreuses personnes sans-abri se sont installées au cours de l'été. Dès réception des signalements, la Mairie du 9^e arrondissement a immédiatement organisé une réunion sur place avec le commissariat, la DPMP et la Mission d'urgence sociale de la DEVE et de la DPE. À l'issue de ce rendez-vous, plus de 10 m³ de déchets ont été collectés par les services de propreté au sein du square Montholon et les personnes alcoolisées présentes sur place ont été invitées à quitter les lieux. Il a été décidé de mettre en place une action coup de poing chaque matin à 7h30 pendant deux semaines au minimum, en présence de policiers municipaux et nationaux, afin de faire en sorte que le square Montholon soit propre et que l'accueil des enfants et des familles soit assuré dans de bonnes conditions au moment de l'ouverture au public.

Mme Adeline Guillemain précise que la Mission d'urgence sociale a systématiquement proposé un accompagnement social aux personnes sans-abri identifiées dans ce secteur. Cette opération a donné des résultats très encourageants. Cependant, la Mairie du 9^e arrondissement continue d'être vigilante concernant les abords et l'intérieur du square Montholon.

Mme Adeline Guillemain informe que Mme la Maire s'est rendue le mercredi 6 septembre, à l'invitation des directeurs du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris, à la maison d'arrêt de la Santé dans le 14^e arrondissement. Mme la Maire a visité l'établissement et a assisté à la représentation d'une pièce de théâtre sur les violences faites aux femmes, jouée par une compagnie marseillaise à destination des détenus de la prison. Il s'agissait d'un moment très fort et la Mairie du 9^e arrondissement tient à remercier le SPIP de Paris pour la programmation culturelle qu'il met à disposition des détenus.

Mme Adeline Guillemain indique que le capitaine Thibault Lauzier du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, qui commande l'opération Sentinelle dans le 9^e arrondissement jusqu'en octobre, a été accueilli le vendredi 8 septembre à la Mairie du 9^e arrondissement. Les élus mettent un point d'honneur à recevoir à chaque passation de commandement les responsables de l'opération Sentinelle sur le territoire de l'arrondissement. Le capitaine Lauzier a interrogé les élus sur les événements festifs, culturels et religieux de la rentrée qui pourraient représenter des cibles et les a sollicités pour que ses soldats puissent stationner leurs véhicules dans un endroit sécurisé du 9^e arrondissement, le temps de la Coupe du monde de rugby. Les élus ont été heureux de répondre à ses questions et de l'aider dans ses requêtes.

En ce qui concerne la Coupe du monde de rugby, organisée jusqu'au 28 octobre en France, Mme Adeline Guillemain informe que le commissariat central a dressé une liste des établissements, notamment les pubs anglais et irlandais spécialisés dans le rugby, à surveiller en priorité pendant la compétition. Les élus forment le vœu que cette fête sportive et populaire se déroule sans heurts, ce qui a été le cas jusqu'à présent, aucun incident n'ayant été déploré.

Jeudi 7 septembre, à l'occasion de la réunion des chefs de services déconcentrés, la Direction de l'urbanisme a fait savoir que la Ville de Paris travaillait à la mise en place d'un dispositif de terrasses JO durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'exécutif de la Mairie du 9^e arrondissement est assez dubitatif quant à ce projet qui viendrait se superposer aux terrasses estivales déjà existantes, et espère que le cabinet de Mme Olivia Polski reviendra rapidement vers lui pour lui donner plus de détails sur ce procédé.

Mme Adeline Guillemain aborde un autre sujet. Depuis quelques semaines, la Mairie du 9^e arrondissement a reçu des signalements concernant les nuisances et un éventuel point de deal et de consommation de stupéfiants dans la rue du Delta, sujet qui revient fréquemment. L'ensemble de ces signalements est transmis au commissariat central, dont les équipes ont procédé à des rondes et renforcé les patrouilles dans le secteur. Aucun trafic de stupéfiants n'a été constaté dans cette voie, mais le commissariat est très présent dans ce secteur.

En revanche, pour ce qui concerne les métros Bonne Nouvelle et Grands Boulevards, l'exécutif du 9^e arrondissement a fait remonter à la sûreté RATP et au commissariat du 9^e arrondissement, la présence de consommateurs de crack. Le commissariat du 9^e arrondissement travaille quotidiennement avec le commissariat du 10^e arrondissement et de Paris Centre sur ce sujet et mène des actions conjointes qui permettent de verbaliser un certain nombre d'individus.

Pour conclure, Mme Adeline Guillemain évoque le squat situé aux 2, 4 et 6 boulevard Poissonnière. En attendant qu'une décision de justice soit rendue, une audience étant fixée le 18 septembre, et que le concours de la force publique soit demandé pour pouvoir mettre fin à cette occupation illégale, consigne a été donnée aux forces de l'ordre de prendre l'attache des commerçants et des habitants qui se plaignent à juste titre de cette situation, et de renforcer la présence visible et dissuasive aux abords de cet immeuble.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à l'espace public, présente le point sur la propreté et les aménagements de voirie, nombreux durant l'été et plus globalement entre 2023 et 2024.

Concernant la propreté, la rentrée a donné lieu à une intervention de la DPE aux alentours des écoles pour s'assurer de la bonne propreté de l'entrée des écoles. Il s'agit aussi de la rentrée des agents de la Direction de la propreté après une pause estivale pour certains d'entre eux. Il a été constaté que le rythme des nettoyages était un peu perturbé pendant l'été. Cela se voit davantage au moment où tout le monde rentre en septembre. Des mesures ont été prises en lien avec la Direction territoriale de la propreté. La propreté habituelle des rues a commencé à revenir depuis la semaine précédente.

M. Jean-Baptiste Gardes évoque ensuite les opérations Grandes Lessives qui ont été effectuées ou qui sont à venir : rue de Châteaudun le 5 septembre, rue Saint-Georges le 10 octobre, rues Laferrière, Henry Monnier, Clauzel et Navarin le 24 octobre, dans le secteur Amsterdam, place de Budapest, le 7 novembre, aux alentours de l'Opéra, rues Scribe, Meyerbeer, Gluck, Halévy et Auber le 21 novembre. Ces grandes lessives donnent lieu à une remise en état complète de la propreté et permettent ensuite de faire des signalements au fil de l'eau pour maintenir cet état de propreté.

M. Jean-Baptiste Gardes donne quelques éléments sur les actions de recyclage. Un diagnostic a été lancé avec les commerçants de la rue Cadet, des prises de contact ont eu lieu et des formulaires ont été distribués. 40 % des 37 commerçants de la rue déclarent que leur dotation en bacs est inadaptée, ce qui a déjà commencé à donner lieu à des actions correctives de la DPE pour les équiper correctement. 75 % des commerçants déclarent produire principalement des déchets multi-matériaux (bacs jaunes) et 60 % ont déclaré ignorer l'existence d'une troisième collecte depuis septembre 2022, ce formulaire ayant permis de leur signaler. 50 % d'entre eux se disent volontaires pour engager une démarche de réduction de leurs déchets. Si 50 % de ces commerçants s'engagent dans cette expérimentation voulue par Mme la Maire, lancée avec la DPE, M. Jean-Baptiste Gardes prévoit de beaux résultats.

Une réunion a été planifiée début octobre pour restituer ces résultats auprès des commerçants. Elle rassemblera commerçants et DPE et permettra de tracer le plan d'action pour les trois mois à venir.

Toujours concernant la réduction des déchets, M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il existe à présent quatre abri-bacs pour le tri des déchets alimentaires. Ces points d'apport volontaires sont installés avenue Trudaine. Les deux demandés pour la rue Cadet depuis plus d'un an ont été reçus, ce qui est une grande satisfaction, d'autant plus que cette action est lancée dans le secteur Cadet avec les commerçants. Concernant la cité Fénelon, où un composteur de quartier est installé, l'association PikPik effectuera une animation dans la semaine du 25 septembre, ce qui permettra de continuer à remplir le carnet d'activités de ce composteur exploité par des bénévoles et utilisé par des habitants, dont beaucoup manifestent leur intérêt à la Mairie du 9^e arrondissement pour s'inscrire.

M. Jean-Baptiste Gardes déplore que la Ville de Paris n'accompagne plus les projets de lombricomposteurs collectifs depuis le printemps 2023 pour les copropriétés qui souhaiteraient s'en équiper. Certaines en ont régulièrement fait la demande à la Mairie du 9^e arrondissement qui les a accompagnées à de nombreuses reprises. La Ville a décidé de stopper ce dispositif pour des raisons de réduction budgétaire. Seuls les composteurs qui peuvent être installés sur de la pleine terre dans les copropriétés, seront encore donnés gratuitement par la Ville. Peu de copropriétés parisiennes, celles du 9^e arrondissement en particulier, disposent d'un espace suffisant en pleine terre pour installer un composteur. Il est donc regrettable que les économies soient faites sur ce type d'action.

Mme la Maire regrette des économies sur des dispositifs qui doivent adapter la Ville au 21^e siècle. Il est dommage que la manne financière apportée par la hausse de la taxe foncière ne bénéficie pas aux Parisiens et à leur quotidien. Mme la Maire confie ne pas avoir très bien compris à quoi va servir cette manne.

M. Jean-Baptiste Gardes termine en disant que la Mairie du 9^e arrondissement continue les distributions de lombricomposteurs individuels que les habitants peuvent venir récupérer après inscription. La prochaine distribution aura lieu à la Mairie du 9^e arrondissement le 22 novembre de 17h à 19h. Les liens pour s'inscrire seront rapidement communiqués.

Concernant les aménagements de voirie, Mme la Maire indique que les travaux place Pigalle se passent bien. M. Jean-Baptiste Gardes invite les gens à constater sur place l'avancée des travaux, la place étant en train d'évoluer conformément au projet souhaité par la Mairie du 9^e arrondissement, en lien avec les habitants qui ont été consultés. Il s'agit d'une végétalisation de la place et d'un élargissement des trottoirs pour favoriser le déplacement des piétons et les encourager à profiter de ce lieu, du côté du 9^e arrondissement, puisque le côté du 18^e arrondissement ne sera pas réaménagé. M. Jean-Baptiste Gardes ajoute que ce projet a été construit en lien avec les commerces autour de la place, mais que les trottoirs élargis ne seront pas comblés de terrasses, puisque la plupart ne sont pas à proximité d'un café. M. Jean-Baptiste Gardes rassure ainsi les habitants qui ont posé des questions à ce sujet depuis le début des travaux.

Ce projet phare de la mandature doit voir le jour avant le début des JO. Mme la Maire précise que les travaux devraient être terminés en avril 2024 et remercie tous les habitants pour leur patience, puisque les travaux occasionnent des nuisances ou des contraintes dans leur quotidien.

Mme la Maire ajoute que la rue du Clichy est un autre projet phare de la mandature, porté depuis la première mandature, le premier coup de pioche devant intervenir mi-octobre. M. Jean-Baptiste Gardes précise que les travaux rue de Clichy ont été précédés par l'aménagement de la rue du Cardinal Mercier, piétonnisée et végétalisée.

Mme la Maire évoque également les travaux rue Mansart et rue de Calais, qui doivent intervenir au cours de l'automne, et les travaux dans un autre quartier, rue de Châteaudun, pour faciliter le mode vélo, à l'instar de ce qui a été fait rue La Fayette.

Mme la Maire remercie M. Jean-Baptiste Gardes.

Mme Camille Vizioz-Brami revient sur le point relatif à la propreté en donnant des nouvelles d'Energies9 qui a quitté le 9^e arrondissement pour le 18^e arrondissement où elle a trouvé de nouveaux marchés, en précisant que la Mairie du 9^e arrondissement n'avait pas réussi à faire travailler cette structure. Mme la Maire précise que la Mairie du 9^e arrondissement avait travaillé avec Energies9 et l'avait accompagnée pendant huit ans, et que c'est la Ville de Paris qui n'a plus assuré d'accompagnement.

Concernant les crackers qui errent aux stations Grands Boulevards et Richelieu-Drouot, Mme Camille Vizioz-Brami note qu'ils peuvent être verbalisés mais s'interroge sur la finalité de cette action, en précisant qu'il s'agit de personnes dans une errance sociale, psychologique et thérapeutique intense. Elle estime que les amendes ne sont pas la meilleure façon de les accompagner. Mme la Maire répond qu'ils en avaient déjà parlé et qu'il existe un accompagnement médico-social. Mme Camille Vizioz-Brami indique que la répression n'est pas forcément justifiée. Mme la Maire évoque le dispositif Fluid Crack et les 13 000 personnes addictes au crack et en souffrance. Elle ajoute qu'ils ont rencontré les équipes de la professeur Vorspan à l'hôpital Fernand Vidal, qui font un travail formidable. Trop peu de personnes sont encore accompagnées... Il s'agit d'un travail au long cours pour les sortir de l'addiction. Mme la Maire ajoute que la préfecture de Police et la Direction sûreté de la RATP doivent faire en sorte que ces personnes soient mises à l'abri et n'occasionnent pas de difficulté pour les usagers, les familles et les enfants qui vont à l'école le matin, et que l'accompagnement médico-social doit être renforcé pour prendre en charge ces 13 000 personnes, nombreuses à l'échelle de Paris. Elle ajoute qu'il s'agit d'un lieu très localisé, entre le 9^e et le 10^e arrondissement, et qu'ils suivent ce sujet avec beaucoup d'attention. Elle rappelle l'intervention au cours des derniers mois d'un certain nombre de personnes qui connaissent bien ce sujet d'une grande complexité, puisqu'il n'existe pas de solution simple.

M. Pierre Maurin espère qu'il n'y aura pas de nouvelles ouvertures de salles de crack. Il rappelle qu'en tant que candidat aux élections législatives dans les 3^e et 10^e arrondissements, il est allé dans la salle de crack à Lariboisière où près de 200 personnes se rendent chaque jour, et indique qu'il est possible d'y vendre de la drogue. Mme la Maire précise qu'il ne s'agit pas de salles de crack mais de salles de shoot.

Elle ajoute que ces dispositifs ne sont pas ouverts 24 heures sur 24 et que l'accompagnement n'est pas pérenne, ce qui explique que certaines personnes errent le soir et la nuit autour de cet endroit, 95 % des gens qui fréquentent la salle étant sans domicile et en rupture de société. M. Pierre Maurin confirme que l'accompagnement thérapeutique, long et cher, constitue un vrai problème mais est la meilleure solution.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et propose de passer au point suivant.

DÉLIBÉRATION 09.2023.072 (2023.DDCT.61) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2024
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.073 (2023.DDCT.62) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2024.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de traiter ensemble les deux prochains points, à savoir le cadre permettant de déterminer l'allocation par la mairie centrale aux mairies d'arrondissement de la dotation d'animation et de gestion locales qui déterminent l'état spécial de l'arrondissement, sur lequel les élus interviendront au moment de la discussion budgétaire en octobre-novembre. Ce calcul repose sur une forme de nivellement par le bas, au détriment de l'arrondissement. En effet, alors que cette dotation est fixée en fonction du nombre d'habitants, le 9^e arrondissement est un territoire très ouvert, comptant plus de 61 000 habitants mais 300 000 personnes par jour, avec des zones touristiques et économiques exceptionnelles, comme le boulevard Haussmann, le quartier le plus fréquenté de Paris, cinq fois plus que la Tour Eiffel et le Louvre. Alors que l'arrondissement triple sa population en journée et a une activité nocturne avec des établissements de nuit, la Mairie d'arrondissement est sous-dotée.

Mme la Maire affirme qu'ils continueront de faire le maximum, mieux et plus que les autres, avec moins de moyens. Elle invite donc les élus à voter contre ce cadre de détermination, compte tenu de leur sous-dotation, en espérant qu'ils puissent avoir gain de cause l'année prochaine.

Concernant la délibération cadre-investissement 2024, Mme la Maire explique que cette enveloppe n'a jamais été revue depuis des années alors que les coûts de construction et de désamiantage ont explosé. Elle ajoute qu'il est nécessaire de transformer la ville, de l'adapter au dérèglement climatique, ce qui suppose toujours plus de chantiers de végétalisation et de travaux d'isolation des bâtiments. Elle constate qu'à chaque réunion, énormément de gens veulent être accompagnés sur ce sujet. Mme la Maire indique toutefois que, là aussi, la manne financière de la taxe foncière n'est pas répartie entre les arrondissements pour les doter davantage en investissement. Mme la Maire trouve que c'est profondément injuste, court-termiste et sans aucune vision.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit toujours du même argument qu'elle aborde pour présenter ces délibérations. Elle constate l'absence de demande d'intervention et propose de mettre le point 4 aux voix, avec un avis défavorable.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DDCT.61.

Mme la Maire met aux voix le point 5, en précisant qu'ils essaieront de répondre le plus parfaitement possible aux besoins de la population, en dépit d'une enveloppe ne répondant pas à leur ambition.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DDCT.62.

DÉLIBÉRATION 09.2023.074 (2023.DDCT.63) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.075 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose également de joindre les deux prochains points, liés aux délibérations précédentes puisqu'il s'agit aussi de regarder les bases sur lesquelles ils vont construire les états spéciaux d'arrondissements, notamment celui du 9^e, l'année prochaine. Elle explique que la dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. C'est une délibération habituelle qui ne pose pas de difficulté puisqu'elle est précédée d'échanges entre la DGS et la DDCT pour vérifier que la liste est conforme. Mme la Maire rappelle qu'il s'agit de délibérer sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité, qu'ils gèrent ces équipements de proximité, qu'ils supportent les dépenses de fonctionnement, exceptés les frais de personnels et les frais financiers, et qu'ils supportent aussi les dépenses d'investissement afférant à ces équipements. En 2023, la liste comporte 115 équipements, dont 24 espaces végétalisés, contre 104 équipements en 2022. L'augmentation confirme la dynamique enclenchée par la Mairie du 9^e arrondissement en 2014, consistant à pouvoir livrer année après année des espaces végétalisés. Ceux à venir se situent rue de Châteaudun, rue de Trévise, place Pigalle, rue de l'Agent Bailly, rue Mansart, rue de Calais et de Clichy. Mme la Maire termine en indiquant que l'inventaire était de 68 équipements lorsqu'ils sont arrivés en 2014 et qu'ils en sont à 112 aujourd'hui. Elle affirme qu'il s'agit de continuer dans cette dynamique.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met les deux délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.63.

La délibération 09.2023.075 est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Sébastien Dulermo présente le point. Il constate que la rentrée scolaire s'est très bien passée, avec un beau temps et des visages heureux de retrouver le chemin de l'école. Il confie qu'il était vraiment très agréable de passer cette journée auprès du personnel enseignant et des parents et enfants.

M. Sébastien Dulermo souhaite la bienvenue à plusieurs nouveaux chefs d'établissement. Contrairement aux autres années, le turn-over est important mais de fait, puisqu'il s'agit de personnes qui sont parties à la retraite. Il rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement a eu l'occasion, avant la fin de l'année scolaire, de leur souhaiter une belle retraite et ajoute qu'ils reviendront dans le 9^e arrondissement pour leurs loisirs et pour le voir évoluer.

M. Sébastien Dulermo cite les nouveaux directeurs et directrices : Mme Yolaine Bernier à l'école élémentaire Victoire, Mme Virginie Engelvin à l'école maternelle Clauzel, Mme Katell Gentric à l'école maternelle Rodier, Mme Marie-Alix Pannetier à l'école de la Trinité, M. Vianney Tipa à l'école polyvalente Buffault, M. Fabrice Meunier au collège Condorcet. L'ancienne directrice de l'école maternelle Clauzel, Mme Charlotte Behm, a pris la direction de l'école élémentaire de la Tour d'Auvergne.

Au total, 2 687 élèves ont pris le chemin de l'école et sont rentrés, dont 14 élèves en unité d'enseignement en maternelle et en élémentaire autisme et 7 élèves en unité localisé pour l'inclusion scolaire (ULIS), contre 2 776 en 2022. M. Sébastien Dulermo constate la baisse contenue de 90 élèves dans le 9^e arrondissement. S'il n'y a pas eu de fermetures d'écoles, il y a eu des fermetures de classes qui ont été décidées et vues avec le rectorat en amont. Deux classes ont été fermées à l'école Buffault, qui a été transformée en école polyvalente. M. Sébastien Dulermo rappelle qu'il s'agit de transformer si possible les écoles maternelles et élémentaires qui bénéficient de locaux communs en écoles polyvalentes. Il évoque ensuite la fermeture de classes à l'école Turgot, au 21 rue Milton, à la maternelle Blanche, à l'école Clauzel et à l'école Victoire. Il note ensuite l'ouverture d'une classe inclusive à l'école élémentaire Blanche, qui est la continuité de la classe inclusive à l'école maternelle du 22 rue Marguerite de Rochechouart. M. Sébastien Dulermo rappelle que le Lab9 est un lieu de formation pour les enseignants et animateurs ACEM de tout Paris qui a ouvert en 2022 à l'école Blanche et qui remporte un vif succès, l'école Blanche étant ravie de l'accueillir. Il s'agit ainsi d'une cellule bien complète entre la maternelle, l'élémentaire et le pôle de formation.

M. Sébastien Dulermo indique que cette rentrée a été préparée tout l'été et en amont avec les travaux qui ont eu lieu. Des travaux sont déjà terminés et d'autres se poursuivront lors des vacances de la Toussaint voire d'hiver. Après les deux cours oasis de l'école Blanche puis de l'école Bruxelles lorsqu'elle est passée en école polyvalente, il s'agit de la cour oasis de l'école Chaptal, où il manque encore la végétation qui sera plantée lorsque la saison le permettra, mais où il y a déjà les plus gros aménagements, avec de nouveaux jeux et de nouveaux espaces dédiés.

La majorité des travaux a été réalisée et, pour le moment, les enfants ont l'air plutôt contents de ce terrain de jeu, les cours de récréation étant un repère pour les enfants. M. Sébastien Dulermo précise que, comme pour les deux premières cours, un contrat a été passé avec le CAUE, cabinet d'architecture qui aide les collectivités à créer et à accompagner la concertation dans le cadre de projets de cours oasis. Des ateliers sont organisés avec les enfants, le personnel enseignant, le professeur de sport et les parents.

Mme la Maire ajoute que cette équipe formidable de jeunes architectes et urbanistes a animé des ateliers pendant les Journées du patrimoine et qu'il est très intéressant de travailler avec eux.

M. Sébastien Dulermo évoque les gros travaux dans la cour de l'école Clichy, consistant à poser un auvent attendu depuis longtemps. Il a mis du temps à être installé car la structure du bâtiment ne pouvait pas accueillir ce qui avait été étudié à la base, ce qui a nécessité de refaire des études. M. Sébastien Dulermo souligne la réussite du projet. Il évoque également la création d'un espace plus ludique et d'un lieu de stockage pour les vélos.

M. Sébastien Dulermo indique que des travaux importants ont également été réalisés à l'école Turgot, avec la création d'une salle pour les enseignants et animateurs, et à l'école maternelle de la Grange Batelière, avec la création d'une salle de repos pour les agents travaillant au quotidien dans l'établissement.

M. Sébastien Dulermo aborde ensuite les travaux au conservatoire municipal, lieu très fréquenté par les scolaires, consistant à refaire une partie de l'auditorium.

Bien que le protocole sanitaire soit quasiment revenu à la normale, M. Sébastien Dulermo informe que le dispositif unique mis en place en 2018 et 2019, composé d'un capteur et de deux purificateurs d'air par classe, est maintenu dans les écoles du 9^e arrondissement. Des purificateurs d'air ont également été placés dans les réfectoires en sous-sol. Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME et la société Aerophile, un dispositif extérieur de purification d'air est testé dans la cour de l'école Victoire. Si de nouveaux éléments devraient être bientôt communiqués, les premiers retours sont satisfaisants.

M. Sébastien Dulermo annonce la création d'un village olympique dans la cour de l'école Turgot, qui accueillera l'ensemble des enfants de l'arrondissement avec différentes activités, le détail étant inconnu à ce stade.

Pour améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles, un travail est mené sur l'espace public avec M. Jean-Baptiste Gardes et Mme Maud Lelièvre pour essayer de diminuer la circulation aux abords des établissements scolaires, ce qui est déjà le cas pour de nombreuses écoles, telles que l'école Buffault, l'école Victoire, l'école élémentaire Chaptal, l'école du 5 rue Milton, l'école du 21 rue Milton, l'école de la Tour d'Auvergne. Il s'agit à présent de l'école élémentaire Turgot et de l'école du 22 rue Marguerite de Rochechouart, dont une partie de la rue a été fermée à la circulation pour des raisons privées.

Des travaux que la Mairie devait réaliser ont été décalés à l'automne et consistent à réaliser un plateau devant le conservatoire pour sécuriser ses abords et à refaire le revêtement de chaussée qui est dans un état assez déplorable et dont une partie est amiantée, jusqu'à la rue de la Tour d'Auvergne. Des comptages seront ensuite effectués pour analyser le trafic routier et la répartition entre les axes sud-nord, peu nombreux dans l'arrondissement, l'objectif étant de diminuer la circulation générale sur cet axe de la rue Marguerite de Rochechouart. M. Sébastien Dulermo précise qu'il s'agit de garder le bus 85, très utile, notamment pour les personnes âgées de l'arrondissement qui doivent remonter cette rue assez longue, en sachant qu'elles n'ont pas d'autres moyens à disposition. Ces études vont être menées dans les semaines et mois suivants.

M. Sébastien Dulermo aborde la restauration scolaire, autre compétence directe de la Mairie du 9^e arrondissement, qui est au cœur de l'action municipale, dans les écoles comme dans le collège Gauguin, qui a été récupéré. Chaque jour, un repas est élaboré par une nutritionniste à partir de produits frais, locaux et de saison, avec une exigence de traçabilité et de labellisation. Mme la Maire revient sur la polémique médiatique du week-end passé en précisant qu'il s'agit de produits bruts qui sont transformés sur place. M. Sébastien Dulermo ajoute que le marché leur permet de dialoguer directement avec les fournisseurs et producteurs et qu'il comporte 17 lots contre 1 seul dans le précédent marché. En plus des deux menus végétariens par semaine et du pain des boulangers, des goûters gratuits, une gestion des biodéchets et des repas contenant plus de 80 % d'aliments bio, durables et labellisés sont en place.

M. Sébastien Dulermo évoque la reprise en octobre des réunions du conseil municipal dans le cadre du partenariat avec l'UNICEF, en sachant qu'une trentaine de candidatures d'enfants très motivés ont été reçues, la Mairie se plaisant à les accompagner tout au long de l'année et à voir leur travail dans les différentes commissions.

M. Sébastien Dulermo informe que l'Atelier Théâtre du Neuf est toujours un succès pour les collégiens et annonce qu'il reprendra également pour les élèves de 3^e et de 4^e le mercredi après-midi à la mairie. Il souligne qu'il est agréable de travailler en entendant les jeunes répéter à côté.

M. Sébastien Dulermo confirme l'organisation du permis vélo avec la préfecture de Police pour les CM2 dans la cours d'école, et du permis Internet en lien avec l'assurance scolaire MAE.

Mme la Maire insiste sur l'engagement des élus du 9^e arrondissement en matière de harcèlement scolaire, en rappelant les drames qu'ont constitué les suicides d'enfants harcelés dans les mois précédents. Elle souligne que tout le monde est concerné. Comme chaque fois, à cette période de l'année, les classes de CM1 suivent, pendant quinze jours, des ateliers de sensibilisation et des scènes de théâtre interactif pour respecter l'autre, gérer ses émotions et comprendre qu'il ne faut pas s'exprimer avec des comportements violents. Mme la Maire remercie l'association qui travaille avec la Mairie du 9^e arrondissement, ainsi que l'ensemble des directeurs et directrices, et des enseignants et enseignantes qui participent à ces ateliers.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'une communication sans vote et ouvre le débat.

Mme Vizioz-Brami salue la tenue d'ateliers de théâtre à la Mairie du 9^e arrondissement mais propose d'organiser des répétitions dans quelques salles de théâtre de l'arrondissement dans l'après-midi, même si cela suppose un coût, ce qui pourrait faire vivre ces lieux d'une autre façon.

Mme la Maire rappelle que, depuis huit ans, les répétitions se déroulent à la mairie et que des masterclass sont organisées à l'intérieur des établissements culturels de l'arrondissement, qui compte 20 théâtres et 4 salles de spectacle. Les directeurs de théâtre, y compris en-dehors du 9^e arrondissement, accueillent ainsi bien volontiers l'Atelier Théâtre du Neuf. Une fois les répétitions achevées, ils se produisent au théâtre de l'Œuvre devant un public, un dimanche après-midi de juin. Le partenariat avec les théâtres est donc total et se renforce d'année en année.

M. Nicolas Cour ajoute que, pendant toute l'année, les membres de l'Atelier Théâtre du Neuf, avec M. Tony Harrisson et ses équipes, vont assister à des spectacles dans des théâtres parisiens dans le 9^e et d'autres arrondissements pour être initiés aux arts du spectacle dans leur ensemble (théâtre, audiovisuel, danse). Il précise qu'il s'agit d'un cursus complet à destination des collégiens, très souvent éloignés de la culture.

Mme la Maire constate l'absence d'autre demande d'intervention et propose de passer au point suivant.

DÉLIBÉRATION 09.2023.076 (2023.DASCO.79) - COLLÈGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (1 431 520 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (57 230 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (197 257 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.077 (2023.DASCO.84) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2024 (10 757 109 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.078 (2023.DASCO.85) - COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2024 (2 738 585 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo propose d'effectuer une présentation brève de ces délibérations techniques qui interviennent en début d'année.

Concernant la DASCO.79, M. Sébastien Dulermo précise qu'il s'agit, pour le collège Gauguin, de 2 871 euros pour le remplacement d'une pompe et la mise à jour des automates et de 2 800 euros de dotation complémentaire pour les frais de chauffage et d'électricité. Il s'agit en outre de 395 euros pour chaque collège du 9^e arrondissement pour financer l'appli de ressource pédagogique Edumalin.

La DASCO.84 concerne uniquement le collège Gauguin. Il s'agit de la dotation initiale de fonctionnement pour 2024. Mme la Maire précise que le seul collège géré par le département est le collège Gauguin, les autres étant des cités scolaires gérées par la région.

M. Sébastien Dulermo indique que certaines délibérations concernent les collèges autonomes et d'autres sont liées aux cités scolaires. Il s'agit ici de 180 000 euros pour le collège Gauguin.

Concernant la DASCO.85, il s'agit d'une dotation de fonctionnement pour les collèges de cités scolaires de 123 888 euros pour le collège Decour, 68 742 euros pour le collège Jules Ferry et 65 143 euros pour le collège Lamartine.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.79.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.84.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.85.

DÉLIBÉRATION 09.2023.079 (2023.DASCO.93) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.080 (2023.DASCO.94) - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 402 000 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Mairie du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.081 (2023.DASCO.95) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS (662 347 EUROS) POUR LE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL AUX PROJETS ÉDUCATIFS DES COLLÈGES PUBLICS.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo commence par rappeler que le collège public reçoit une dotation forfaitaire annuelle à l'élève pour l'action éducative, dont le calcul est précisé dans la délibération. Cette dotation est calculée sur la base du nombre d'élèves qui sont accueillis durant l'année et un forfait éducatif à l'élève est établi sur les mêmes bases que pour le calcul du volet pédagogique de la dotation de fonctionnement définie par la délibération 2020.DASCO.111 qui est passée en conseil d'arrondissement en 2020. Les forfaits éducatifs à l'élève, différenciés selon le niveau de l'établissement, sont précisés dans le cadre de la délibération annuelle proposant les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives à attribuer aux collèges publics.

Concernant la DASCO.94, il s'agit d'une dotation de 2 239 euros pour le collège Decour, de 5 755 euros pour le collège Jules Ferry, de 1 570 euros pour le collège Lamartine et de 1 680 euros pour le collège Gauguin.

Mme la Maire ouvre le débat.

M. Pierre Maurin constate que les modalités d'attribution prennent en compte l'indice de position sociale pour les actions éducatives mais aussi pour les dépenses de maintenance dans les collèges, et indique que son groupe n'est pas favorable aux critères sociaux systématiques. L'indice de position sociale existe pour chaque élève puisqu'un élève peut bénéficier d'une bourse, d'une allocation de rentrée scolaire ou aussi de repas à prix modéré à la cantine. Son groupe salue la prise en compte de l'indice de position sociale de manière individuelle mais pas de manière collective. M. Pierre Maurin explique que son groupe a regardé qui allait en bénéficier et qu'à Paris 57 établissements vont être perdants et 57 établissements vont être gagnants. M. Pierre Maurin indique qu'il est personnellement défavorable aux actions éducatives collectives et aux dépenses de maintenance collectives, et annonce qu'il votera contre ces nouvelles modalités.

M. Pierre Maurin ajoute qu'il est plutôt favorable à l'indice de position sociale, qui a été mis en place pour qu'il y ait plus de diversité, notamment dans les lycées, et observe que les premiers résultats ne seraient pas négatifs.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il peut y avoir des collèges où cela pose de réelles difficultés, mais que cela n'est pas le cas dans le 9^e arrondissement. Il ajoute que les élus sont vigilants et sont en lien direct et régulier avec les chefs d'établissement pour voir s'il y a des problèmes. Un problème a été identifié concernant l'entretien de la cour du collège Gauguin qui a été végétalisée, cela étant lié au souhait de la Ville de Paris de ne pas entretenir ces cours, alors qu'elle les a financées via des subventions, ce que regrette l'exécutif du 9^e arrondissement.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.93.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.94.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.95.

DÉLIBÉRATION 09.2023.082 (2023.DJS.30) - SUBVENTIONS (113 000 EUROS) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET 13 AVENANTS AVEC LE COMITÉ ET 13 OMS.

Rapporteuse : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain indique que ces subventions, d'un montant total de 113 000 euros, sont accordées aux 13 offices du mouvement sportif (OMS) de Paris, certains arrondissements n'en étant pas dotés. L'OMS du 9^e arrondissement, recréé en 2021 après plusieurs années de sommeil et présidé par M. Patrick Attia, président de l'École parisienne de karaté, va percevoir 4 500 euros en 2023, comme en 2022. Cet office participe à des événements aux côtés de la Mairie du 9^e arrondissement, tels que le Tournoi des écoles et le Gala des sportifs, en finançant des médailles, des coupes ou des lots pour les écoles.

Mme la Maire félicite M. Patrick Attia et les bénévoles autour de lui qui font un travail remarquable et renforcent le lien social dans l'arrondissement. Elle le remercie pour l'organisation du Tournoi des écoles et du Gala des sportifs, en lien avec la Mairie du 9^e arrondissement.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DJS.30.

COMMUNICATION SUR LE BILAN 2022 DES ATTRIBUTIONS DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, PAR MME VIRGINIE MERGOIL, ADJOINTE À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire souligne le contexte difficile en termes de ressources humaines, lié à la pandémie de Covid.

Mme Virginie Mergoïl confirme qu'il s'agit d'un point annuel. Elle tient d'abord à remercier l'ensemble des agents du RIF, dont le travail n'est pas facile, qui reçoivent le public et sont toujours bienveillants. Elle remercie également les élus présents, ainsi que Charlotte et Milène, qui font en sorte que ces commissions se passent bien, dans la bonne humeur, dans un contexte assez particulier.

Mme Virginie Mergoïl informe qu'en 2022, huit réunions ont eu lieu, contre sept en 2021, et que 407 places ont été attribuées : 342 places dans les dix établissements municipaux contre 397 en 2021, et 65 places dans des crèches associatives ou privées sous marché du 9^e arrondissement. Elle précise qu'un document a été joint à l'ordre du jour. La moyenne est d'une demande sur trois acceptée contre une sur deux en début de mandature, du fait de tensions en matière de ressources humaines. Le délai moyen est compris entre trois et six mois pour qu'une place soit attribuée après la naissance de l'enfant. Les places temporaires du service de crèches de secours, créé en 2014 sous l'impulsion de Mme la Maire, ne sont pas prises en compte. Elles sont attribuées par le personnel du RIF et les directrices qui ont la possibilité d'accueillir les enfants. Lors des commissions, 10 places seulement peuvent être attribuées dans des établissements privés, avec lesquels la Mairie a pris contact en 2022 et dont les berceaux sont achetés par la Ville de Paris. La nouvelle crèche rue Condorcet, qui va ouvrir dans les locaux d'Advancia, pourra peut-être dépanner la Mairie en traitant des dossiers temporaires. Mme Virginie Mergoïl précise que des berceaux municipaux seraient préférables.

Mme Virginie Mergoïl remercie les représentants de la DFPE dont les référents assistent aux commissions avec les directrices de crèche. Les cas sont signalés par l'Espace parisien des solidarités, ancien centre d'action sociale, ou la PMI. L'idée est d'accompagner des familles en situation sociale ou médicale difficile. Durant les mois précédents, une attention plus particulière a été portée sur les modes de garde pour les femmes accueillies en centres d'hébergement d'urgence, ouverts depuis la pandémie de Covid.

Mme Virginie Mergoïl précise qu'entre chaque commission, les directrices reçoivent chaque famille demandeuse pour démocratiser les crèches. La majorité des places sont attribuées en mai et juin pour une rentrée en septembre, mais des commissions se tiennent tous les deux mois, en octobre, décembre, mars et mai, pour des entrées immédiates. Mme Virginie Mergoïl confie que 197 places n'ont pas été attribuées en 2022 contre 125 en 2021, 42 postes étant toujours vacants ou non remplacés. Mme la Maire indique qu'il s'agit de 197 familles ne pouvant pas être accueillies. Mme Virginie Mergoïl avoue que cette délégation est assez compliquée mais que des solutions essaient d'être trouvées.

Mme Virginie Mergoïl explique que la crèche Drouot a fermé plus tôt que prévu, en raison d'un problème de personnel. L'accompagnement des familles impose un bon accueil dans les crèches. Or, pour certaines, des travaux sont nécessaires. Des visites d'architecte sont organisées pour améliorer l'accueil mais la situation est parfois compliquée. Mme la Maire souligne que le personnel de Drouot est allé remplacer le personnel de la rue de Châteaudun où une section a ouvert pour accueillir les enfants de Drouot, ce qui illustre la difficulté de la situation pour le personnel et les familles, et espère que cette période transitoire cessera très vite.

Mme Virginie Mergoïl rappelle le sujet de la qualité de l'air dans les écoles, abordé par M. Sébastien Dulermo, et indique que cette action est menée depuis 2020 dans les crèches, le bilan étant positif comme le montre la baisse du nombre de malades.

Mme Virginie Mergoïl se réjouit de noter que le 9^e, où de plus en plus de familles sont accueillies, est un arrondissement qui rajeunit. Il s'agit d'accueillir les enfants et d'aider les femmes en matière d'éducation et sur le plan professionnel. Mme la Maire ajoute que la réunion sur les modes de garde rencontre toujours un grand succès. Il s'agit de diversifier les modes de garde avec les assistantes maternelles présentes dans l'arrondissement et la structure mise en place à la Mairie du 9^e, d'accompagner au mieux les familles dans le financement de ces dispositifs et de s'adapter le plus possible aux modes de vie. Mme Virginie Mergoïl indique qu'en complément de la réunion sur les modes de garde, le guide en la matière, disponible en téléchargement sur le site de la Mairie, a été mis à jour pour aider les parents à trouver une solution.

Mme Virginie Mergoïl ajoute qu'il existe un conseil des parents, qui amène la Mairie du 9^e arrondissement à traiter de sujets liés à l'accompagnement à la parentalité, tels que la nourriture et l'impact du port du masque sur le langage. Un recueil de comptines apprises dans les haltes-garderies et les crèches a été dressé, d'après une idée de parents présents dans les conseils de parents. Mme la Maire précise que ce recueil a été installé sur l'application Bébés du Neuf, innovation menée depuis 2014 pour faire le lien entre le personnel des crèches et les parents. Mme Virginie Mergoïl ajoute qu'il existe toujours les ateliers des Papas du Neuf, les ateliers mères enfants avec le CMP de la Tour d'Auvergne, les ateliers du Samedi matin en famille. Depuis 2020, des chèques babysitting sont proposés aux familles monoparentales, en partenariat avec la CAF et l'association Faites le Neuf, service unique qui sera étendu à tout le territoire. Mme la Maire s'en réjouit et remercie la Fondation L'Oréal qui a aidé à la mise en place de ce dispositif qui répond à un vrai besoin et dont les élus sont fiers, permettant d'accueillir des pères ou des mères qui ont un revenu un peu supérieur à la limite fixée par la CAF.

Mme la Maire propose d'ouvrir le débat.

Mme Camille Vizioz-Brami demande des explications sur le conseil de parents. Mme la Maire répond que ce conseil, qui ressemble au conseil d'école, est composé des deux ou trois délégués de parents bénévoles élus par chacune des dix crèches. Une réunion de ce conseil de parents se tient à la Mairie du 9^e arrondissement tous les deux mois entre 8h30 et 10h en présence des directrices de crèche, la PMI et les responsables de la DFPE, les parents faisant remonter des difficultés ou des questions sur tous les sujets. En outre, une personne extérieure intervient pendant une demi-heure sur un sujet tel que la nutrition ou la motricité.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire propose de poursuivre.

DÉLIBÉRATION 09.2023.083 (2023.DAE.162) - SUBVENTIONS (221 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 12 STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL.
Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique au préalable qu'il s'agit d'un partenaire régulier et de confiance avec lequel la Mairie du 9^e arrondissement travaille bien.

Mme Virginie Mergoil explique qu'il s'agit d'une subvention de 5 000 euros comme en 2022 pour aider la structure à assurer un soutien scolaire et des ateliers d'alphabétisation et de coaching professionnel. Mme la Maire ajoute que la structure se situe rue Milton et salue le travail de Mme Claire Asselin.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.162.

DÉLIBÉRATION 09.2023.084 (2023.DFPE.149) - SUBVENTION (439 856 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE 4 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET UN ACCUEIL ENFANTS PARENTS À PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une subvention habituelle à des associations de sociabilisation bien connues, pour l'accueil d'enfants et de parents à Paris. Mme Virginie Mergoil ajoute qu'il s'agit du lieu d'accueil LAEP, des Petits Matins et de Parler à d'Autres, et précise qu'il s'agit d'une subvention de 74 148 euros. Le LAEP, rue de la Boule Rouge, est un lieu de sociabilisation de jeunes enfants et de mixité sociale permettant de soutenir les liens entre parents et enfants lorsqu'ils ont des problèmes d'échange. Il s'agit d'un travail de préparation à la rentrée à l'école pour des enfants n'étant pas en crèche. Cela permet d'éviter l'isolement des familles. Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'un partenaire de confiance qui travaille avec la Mairie depuis plusieurs années.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.149.

DÉLIBÉRATION 09.2023.085 (2023.DFPE.153) - SUBVENTION (59 500 EUROS) - ET CONVENTIONS - À 5 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE SUR LES 14^E, 15^E, 16^E ET 19^E ET SUR TOUT PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'associations d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.

Mme Virginie Mergoil explique que cette délibération est assez généraliste puisqu'elle ne présente pas le montant pour les associations du 9^e arrondissement. Il est question de l'association Reconnect, implantée sur plusieurs sites, qui propose des ateliers d'aide à l'e-parentalité pour des familles parisiennes précaires hébergées dans des structures sociales ou dans des centres d'hébergement d'urgence, ateliers portant sur la maîtrise des outils numériques utilisés par les enfants et adolescents. Mme la Maire ajoute que l'association était venue avec la France s'engage avant la pandémie de Covid. Elle souligne que le travail de cette association, bien connue par la Mairie du 9^e arrondissement, est remarquable, et rappelle l'expérimentation lancée au foyer de la rue de Dunkerque, consistant à acquérir les papiers administratifs utiles sur les smartphones des parents concernés. Elle salue la proposition de la Ville de Paris d'étendre l'action de cette association à toute la ville.

Mme Virginie Mergoil ajoute que l'association WeTechCare intervient également dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.153.

DÉLIBÉRATION 09.2023.086 (2023.DFPE.164) - CONVENTION DE TRAVAUX RELATIVE À LA MODIFICATION ET AU REMPLACEMENT DU PORTAIL ENTRE LE GHU DE PARIS ET LA CRÈCHE SISE 18 RUE DE LA TOUR D'Auvergne 75009 PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une grande grille en retrait de façade qui doit être rapprochée de la rue, la Ville ayant souhaité que la Mairie du 9^e arrondissement fasse passer une délibération puisque cela implique un financement.

Mme Virginie Mergoil informe qu'il est question du bâtiment au 18 rue de la Tour d'Auvergne où se situe l'entrée de la crèche et du groupe hospitalier. L'idée est que tout soit droit devant la façade pour éviter les campements. Si la DPMP a été contactée à chaque problème d'insécurité, il n'y a jamais eu de complication.

Mme la Maire indique que cette délibération technique ne devrait pas susciter de débat. En l'absence de demande d'intervention, elle la met aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.164.

DÉLIBÉRATION 09.2023.087 (2023.DSOL.81) - SUBVENTIONS (76 500 EUROS) À 12 ASSOCIATIONS - INFORMATION ET SOUTIEN EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'accorder une subvention de 12 000 euros à l'association des Papillons Blancs, bien connue par la Mairie du 9^e arrondissement et au sein de laquelle elle organise son assemblée générale, pour participer à ses frais de fonctionnement. Mme la Maire ajoute que cette association, qui existe depuis de longues années, soutient des personnes en situation de handicap.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DSOL.81.

DÉLIBÉRATION 09.2023.088 (2023.DJS.92) - RÉINVENTER LA MAISON POUR TOUS « YMCA » DE LA RUE DE TRÉVISE : SUBVENTION (500 000 EUROS) POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 14 RUE DE TRÉVISE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il est proposé d'accorder 500 000 euros à l'Association UCJFJG pour la rénovation du bâtiment YMCA situé au 14 rue de Tréville. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du budget participatif de l'arrondissement de 2022, que les élus ont tous voté. Le projet réinventé de la maison pour tous YMCA de la rue de Tréville a été plébiscité par les habitants du 9^e arrondissement, y compris les élus. Ce montant s'est additionné au montant de 8,5 millions d'euros que Mme la Maire avait fortement participé à obtenir, notamment en tant qu'ambassadrice vis-à-vis de la Française des jeux et de la Fondation du patrimoine, ce qui avait rapporté 1,26 million d'euros.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque le contexte. Le YMCA a été présenté à de nombreuses occasions au conseil d'arrondissement. L'objet principal est de se conformer aux normes de sécurité actuelles et d'améliorer le confort des usagers résidents. Il était donc obligatoire d'engager des travaux de grande ampleur et un projet de rénovation ambitieux. Les travaux, qui ont démarré le 1^{er} février pour une durée de 14 mois, prévoient de conserver l'âme des lieux ainsi que les qualités patrimoniales du bâtiment. Outre la réfection complète des sanitaires, les canalisations et l'électricité, cette rénovation a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des lieux en créant un ascenseur extérieur et en modifiant l'accès depuis la rue de Tréville. Il s'agit également d'augmenter la luminosité naturelle en rénovant la verrière centrale et de renforcer la performance thermique des intérieurs, avec notamment l'ajout de doubles vitrages. Le programme intègre aussi la remise en état complète des logements du foyer. M. Jean-Pierre Plagnard note aussi que les espaces inutilisés et désaffectés situés au sous-sol, tels que la piscine, la piste d'escrime et le bowling, seront rendus aux usagers. La piscine sera transformée en espace d'exposition et de nouveaux locaux, vestiaires et douches, attenants au gymnase, seront créés, améliorant le confort des sportifs. La fin des travaux est prévue en 2024, pour les Jeux olympiques. Mme la Maire ajoute qu'ils l'espèrent tous, compte tenu du travail conséquent à fournir.

Elle précise que ce projet est suivi attentivement par la Mairie du 9^e depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'un bâtiment insolite et historique, qui abrite le plus vieux terrain de basket au monde, celui créé en même temps dans l'Alabama ayant été détruit par les flammes. Il s'agit d'un foyer pour les jeunes, d'un lieu associatif, d'un théâtre, d'un espace sportif, lieu aimé par la Mairie du 9^e arrondissement. Mme la Maire salue la directrice du centre, Mme Sylvie Manac'h, pour son travail formidable. Elle ajoute que les 500 000 euros étaient nécessaires pour boucler le budget et remercie les habitants d'avoir soutenu le projet.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DJS.92.

DÉLIBÉRATION 09.2023.089 (2023.DPE.42) - SUBVENTIONS (24 700 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que la subvention de 24 700 euros vise à soutenir l'action de cinq associations œuvrant pour la réduction des déchets dans leur action. Il est proposé une subvention de fonctionnement de 8 000 euros à l'association Emmaüs Défi afin de lui permettre d'augmenter le nombre de points d'apport volontaire Amistock, notamment dans les établissements publics du 9^e arrondissement, de développer des collectes des déchets hors-les-murs dans des stands à horaires définis et annoncés au préalable aux habitants, et de sensibiliser au réemploi et à la réduction des déchets. M. Jean-Baptiste Gardes rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement soutient toutes les actions de l'association Emmaüs, qui est implantée au 27-29 boulevard Marguerite de Rochechouart.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPE.42.

DÉLIBÉRATION 09.2023.090 (2023.DPE.43) - SUBVENTIONS (21 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes présente cette subvention de 21 500 euros pour trois associations sur le compostage de proximité. Il s'agit de 8 000 euros pour l'association L'Accueillette du 9^e arrondissement, presque aussi connue qu'Emmaüs dans l'arrondissement, puisqu'elle exploite les composteurs de quartier installés à la mairie, au centre Valeyre ou encore à la cité Fénelon, cette belle association était mobilisée le week-end précédent lors des Journées du patrimoine avec un atelier de sensibilisation au compostage.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPE.43.

DÉLIBÉRATION 09.2023.091 (2023.DAC.162) - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET L'OLYMPIADE CULTURELLE.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour présente cette délibération concernant l'attribution de subventions à deux entités culturelles bien connues par la Mairie du 9^e arrondissement : l'International Visual Theatre (IVT) et les Talens Lyriques.

M. Nicolas Cour indique que l'IVT, situé cité Chaptal, est une institution avec laquelle la Mairie a plaisir à travailler et sollicite une subvention de 5 000 euros pour un cycle d'interventions porté par l'artiste Virgile Chorlet qui se déroulera de septembre 2023 à juin 2024 et qui est destiné aux classes de 6^e ou de 5^e composées d'élèves entendants et sourds. Il s'agira le temps de cette année scolaire de familiariser ces élèves avec la pratique artistique scénique, à la croisée du mime et du théâtre bilingue, parlé et signé. Concrètement, cet atelier artistique s'organisera en demi-groupe afin de gagner en qualité d'échange, en rythme d'apprentissage et en force de proposition. Une attention particulière sera portée sur l'équilibre filles-garçons et sourds-entendants.

M. Nicolas Cour aborde ensuite les Talens Lyriques, ensemble bien connu par la Mairie du 9^e arrondissement, dirigé par M. Christophe Rousset, qui œuvre à la promotion du répertoire instrumental et vocal des 16^e, 17^e et 18^e siècles, et étranger. Il ajoute qu'il s'agit beaucoup de musique baroque à laquelle il confie être très attaché. La saison 2023-2024 sera rythmée par trois opéras mis en scène : *Così fan tutte* de Mozart, *Cubilai gran Khan dei Tartari* de Salieri et le magnifique *Armide* de Lully. Lors de cette saison, il sera proposé aux élèves de suivre les Talens Lyriques comme des journalistes sportifs qui suivraient des championnats. Par cette approche très originale et inédite, les scolaires pourraient également s'initier à la musique et à des ateliers vocaux. Afin d'être en mesure de proposer ce programme, les Talens Lyriques sollicitent un appui de 5 000 euros.

Mme la Maire le remercie pour cette présentation enthousiaste qui donne envie de soutenir la délibération. En l'absence de demande d'intervention, elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.162.

DÉLIBÉRATION 09.2023.092 (2023.DAC.163) - SUBVENTIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC ONZE STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique qu'il s'agit d'une demande de subvention collective pour l'ensemble de la Ville dans le programme « l'Art pour grandir » qui a permis depuis quatorze ans de réunir enfants et familles autour de pratiques artistiques diverses, auxquelles la Mairie du 9^e arrondissement est très attachée. Il s'agit notamment des scènes à partager qui siègent dans le 9^e arrondissement et qui prennent part à un dispositif original de lecture à haute voix de textes de théâtre contemporain pour la jeunesse, par des familles à leur domicile.

En 2021, 76 familles ont participé à ce dispositif. Chaque année, les familles sont invitées au festival « Avignon, enfants à l'honneur ». Afin de continuer à lire et dire le théâtre et ces très beaux textes en famille, en ouvrant les foyers aux artistes, l'association sollicite une subvention de 5 000 euros, pour assurer durant l'automne 2023 des interventions dans quatre familles du 9^e arrondissement, en trois temps, de deux à trois heures.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.163.

QUESTION Q.09.2023.093 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA COMMUNICATION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Mme Camille Vizioz-Brami présente la question orale qui concerne un phénomène social qui touche tout le monde. Elle propose d'ajouter dans le journal *Paris Neuf*, dont elle salue la qualité, un encart ou une communication spéciale sur les numéros d'urgence, tels que le 3919 pour les violences faites aux femmes, qui ne sont pas si visibles dans l'espace public. Elle évoque les affiches de la Ville de Paris dans les halls et les pharmacies durant la pandémie de Covid-19. Elle propose par ailleurs d'intégrer sur le site de la Mairie du 9^e arrondissement ce qui existe sur *Paris.fr*, pour permettre notamment de télécharger un document à ce sujet.

Mme Virginie Mergoïl la remercie pour sa question et répond que l'exécutif approuve sa proposition. Elle indique toutefois que des actions sont proposées tout au long de l'année, au cours desquelles ce numéro d'urgence est rappelé. Elle ajoute que Mme la Maire et les élus sont très sensibles à cette cause qu'est la lutte contre les violences faites aux femmes et aux hommes. Elle note les 118 féminicides comptabilisés en 2022 et les 75 jusqu'à présent en 2023, en espérant que la tendance sera à la baisse. Face à ce triste état des lieux, de belles actions ont été menées depuis 2014 et depuis la nouvelle mandature.

Mme Virginie Mergoïl évoque la journée spéciale organisée le 25 novembre. En 2021, Mme la Maire, Mme Adeline Guillemain et Mme Virginie Mergoïl s'étaient rendues à la Brigade spéciale, rue de Parme, à la suite de quoi une communication avait été faite sur ce numéro via les réseaux sociaux.

Mme Virginie Mergoïl souligne ensuite l'ouverture de places d'hébergement d'urgence aux femmes fragiles en souffrance. Mme la Maire précise qu'ils ont ouvert 1 000 places d'hébergement, y compris via des accords avec la DRIHL et la préfecture de région compte tenu de la fermeture d'hôtels liée à la pandémie de Covid. Dès 2020, la volonté de la Mairie du 9^e arrondissement a été d'aider les femmes qui sortaient de couches et devaient être mises à l'abri dans un lieu non identifié par les géniteurs qui les violentaient, ce phénomène ayant explosé durant le confinement.

Mme Virginie Mergoïl évoque ensuite l'ajout depuis le 15 juin 2023 par Mme la Maire d'une fiche action dédiée aux femmes victimes de violence dans le contrat de prévention et de sécurité du 9^e arrondissement, permettant de développer le réseau d'aide aux victimes.

Mme Virginie Mergoil ajoute que des journées thématiques comme le 8 mars, Journée internationale des droits de la femme, ont été mises en place dans le cadre desquelles le numéro a été rappelé. Mme la Maire précise qu'il s'agissait du Mois de la femme, durant lequel des conférences ont été organisées en lien avec la Maison des femmes de Seine Saint-Denis et des représentations théâtrales sur ce sujet, et évoque aussi le témoignage de M. Mathieu Palain via un podcast et un livre sur les hommes violents. Elle confirme que la Mairie du 9^e arrondissement interpelle régulièrement sur ce sujet, y compris concernant les femmes à l'étranger, en Iran ou en Afghanistan, qui subissent des sévices intolérables.

Mme Virginie Mergoil indique que des actions de sensibilisation sont menées à l'école et auprès des jeunes, à travers des forums de théâtre, ainsi que le 1^{er} décembre lors de la Journée de lutte contre le sida. Elle ajoute que les chèques babysitting sont à destination des familles monoparentales mais aussi des personnes en situation de souffrance.

Mme Virginie Mergoil confirme que l'exécutif essaie de tout mettre en œuvre pour communiquer sur le 3919. Mme la Maire ajoute que, si cela n'était pas le cas dans le dernier journal, cette communication figurait dans les numéros précédents, et invite à être extrêmement attentif à le rendre visible, à l'Espace parisien des solidarités et à l'accueil de la mairie, pour permettre aux personnes qui en ont besoin d'avoir accès à un interlocuteur. Elle souligne dans ce sens les contacts réguliers avec le commissariat du 9^e arrondissement et la Brigade familiale rue de Parme.

Mme la Maire remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa proposition que l'exécutif partage. Mme Camille Vizioz-Brami la remercie pour son engagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, les années passent et les chiffres ne baissent pas, au 02/08/2023, l'association NOUS TOUTES dénombreait 75 féminicides depuis le début de l'année. Pour lutter contre les violences faites aux femmes, il faut aider, écouter et rendre visible pour accompagner la parole des victimes. Aujourd'hui, la Mairie du 9^e met à disposition de performants outils de communication, aussi, pensez-vous envisageable de :

- *prévoir un espace dans le journal municipal pour encadrer le numéro d'urgence 3919*
- *d'intégrer un onglet VSS sur le site internet de la mairie d'arrondissement*
- *de pouvoir télécharger le violentomètre cf. lien suivant*

<https://www.paris.fr/pages/luttercontre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

QUESTION Q.09.2023.094 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'APPEL LANCÉ PAR LES RESTOS DU CŒUR.

Mme la Maire annonce une autre question relative à l'appel lancé début septembre par les Restos du Cœur qui a aussi interpellé fortement les élus du 9^e arrondissement, son président ayant éveillé les consciences sur leurs difficultés, sur TF1, un dimanche au Journal de 13h.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que le siège de cette association se trouve dans le 9^e arrondissement et propose que le journal *Paris Neuf* relaie prochainement ce tragique constat fait par les Restos du Cœur qui sont passés de 8 millions de repas distribués en 1985 à plus de 170 millions désormais. Mme la Maire précise que Coluche avait expliqué que cette association devait agir pendant deux ou trois ans. Mme Camille Vizioz-Brami pointe le manque de fonds et de services publics de l'État. Même si le 9^e arrondissement est déjà très solidaire, un coup de pouce via une communication serait bienvenu.

Mme la Maire répond que la majorité municipale partage le même objectif, en évoquant les Bébés du Cœur et la distribution alimentaire réalisée par les Restos du Cœur, place de Budapest, trois fois par semaine, que la Mairie accompagne. Pendant le Forum des associations, la Mairie a essayé de les mettre en valeur et de faire en sorte que les nombreuses personnes présentes puissent entrer en contact avec eux, car ils ont besoin d'argent mais aussi de bénévoles. Un certain nombre d'articles ont été consacrés sur les Restos du Cœur dans les dernières années, mais Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de continuer et que l'appel du président de l'association ne peut les laisser insensibles.

M. Pierre Maurin indique que l'Ordre de Malte recevait des repas de certains restaurants qu'il donnait aux plus démunis. Il propose de mobiliser les restaurants du 9^e arrondissement dans ce sens. Une élue répond que cela est déjà fait auprès des Restos du Cœur.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de ne laisser aucun jeune au bord de la route et s'interroge sur la manière de le faire savoir, par les centres Paris Anim', les associations, l'antenne jeunes. Elle souligne les bonnes volontés et l'enthousiasme des jeunes étudiants bénévoles qui répondent à un vrai besoin, compte tenu de l'augmentation de 25 % des prix de l'alimentation, et à qui les élus doivent tirer leur chapeau. Elle remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa remarque.

Mme la Maire souligne également qu'il est nécessaire de renforcer l'information auprès des associations qui peuvent être en lien avec les populations concernées, ainsi que des écoles et des crèches.

M. Pierre Maurin rappelle la mobilisation dans le cadre de la collecte organisée pour l'Ukraine et recommande de communiquer davantage.

Mme la Maire répond que ce n'est pas par X et Instagram que cela doit se faire mais par le lien humain et le soutien à la vitalité des associations dont celles présentes lors du Forum, qui rencontrent les personnes concernées et voient les difficultés.

Elle souligne également le travail de l'équipe de l'Espace parisien des solidarités et de Mme Sylvie Payan avec qui la Mairie du 9^e arrondissement travaille, l'important et la difficulté étant d'aller chercher les gens qui ne viennent jamais mais qui ont beaucoup de besoins. Elle salue également les gardiens d'immeuble qui signalent parfois des personnes dans le besoin qui n'osent pas se rendre à la mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, depuis la rentrée les associations alertent sur la situation alarmante dans laquelle elles se trouvent. Près de 14 millions de Français sont en risque de pauvreté, soit ils vivent avec - de 1 102 euros pour mois (pour 1 pers), soit sont très éloignés de l'emploi, ou en grande précarité matérielle. Ce chiffre ne cesse de se dégrader passant de 17,8 à 21 % en 5 ans... source Eurostat. « L'inflation est d'une violence inouïe. Si on ne fait rien, les Restos du Cœur pourraient mettre la clé sous la porte », déclarait Patrice Douret, président de l'association au JT de TF1. Cette association, dont le siège social est dans le 9^e, a besoin de nous et de plus de dons. Avez-vous prévu une collecte à la Mairie du 9^e et/ou une communication dans les centres Paris Anim' de l'arrondissement pour poursuivre l'élan de solidarité qui s'est spontanément enclenché depuis quelques semaines ? Par ailleurs, un nouvel article dans le journal du 9^e et/ou un focus avec un appel aux dons serait également opportun.

+ MAJ <https://mairie09.paris.fr/pages/devenez-benevoles-pour-les-restos-du-coeur-20901>

QUESTION Q.09.2023.095 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA JOURNÉE DU PATRIMOINE ET DU MATRIMOINE.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que la 40^e édition de la Journée du patrimoine s'est déroulée le week-end précédent et note que cet événement est aussi dénommé « Journée du patrimoine et du matrimoine » depuis huit ans. Elle propose, dans un souci de visibilité et de renforcement de la place des femmes dans l'espace public, d'employer ce terme complet dans le 9^e arrondissement où il y a toujours eu des femmes qui ont fait beaucoup de choses avec talent et audace, et dont les élus ont voté un vœu autour de la Fronde.

M. Nicolas Cour répond que cela ne sera pas forcément le cas. Il indique que cette question, par ailleurs tout à fait légitime d'autant plus qu'elle existe déjà en-dehors du terme, surprend la majorité du 9^e arrondissement. Si les récits historiques n'ont pas toujours donné aux femmes la place qui leur revenait, la Mairie du 9^e arrondissement n'a ni attendu le temps d'un week-end, ni attendu que le concept de matrimoine se décline en France à l'occasion de la 9^e édition des Journées du patrimoine.

D'autant plus que c'est sous l'égide des Journées européennes du patrimoine du ministère de la Culture, où il n'est pas fait référence au mot matrimoine, pour faire rayonner les femmes dans le 9^e arrondissement. Il ajoute que les élus de la majorité du 9^e arrondissement y travaillent sur le long terme depuis la première seconde du mandat qui leur a été accordé. Il rappelle, depuis 2014, la mise en lumière des destins féminins qui ont fait le 9^e et qui continueront à le faire, en précisant qu'il s'agit d'un fil conducteur qui guide cette mairie. Il évoque notamment Mme Odette Gartenlaub à qui la Mairie du 9^e arrondissement a dédié une plaque le 17 mars 2022, ou encore Mme Pauline Garcia Viardot qui a donné son nom en 2021 au très joli jardin de la bibliothèque Louise Walsler-Gaillard, rue Chaptal. M. Nicolas Cour ajoute qu'à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes en 2022, la Mairie du 9^e arrondissement a mis en place, avec son équipe du patrimoine et M. Michel Güet, une balade historique dans le 9^e autour des femmes danseuses, comédiennes, cantatrices, ouvrières, soignantes, musiciennes, peintres, connues ou moins connues, qui ont fait le 9^e. Il convient que cette balade, qui a vocation à être reproduite, n'a pas été qualifiée de balade matrimoniale, et ajoute qu'il est possible de s'interroger. Mais il précise qu'elle vise bien à faire connaître et rendre visibles les femmes artistes et créatrices du passé. M. Nicolas Cour explique que la majorité du 9^e arrondissement préfère l'action à la communication, en indiquant à Mme Camille Vizioz-Brami qu'il tient à sa disposition un fascicule édité en collaboration entre la Mairie et M. Michel Güet. M. Nicolas Cour affirme que préserver le patrimoine n'est pas une question de sémantique, de sexe ou de genre, que cela concerne tout le monde et qu'il s'agit d'un combat quotidien pour sauver leurs églises, synagogues, fresques publicitaires, fontaines, devantures d'immeuble, avec les associations de l'arrondissement, et indique que le débat n'est pas lexical mais financier. Il ajoute qu'ils n'ont pas le temps pour monter un groupe de travail qui viserait à réfléchir à la possibilité d'ajouter le mot matrimoine qui n'existe d'ailleurs pas dans les dictionnaires, que ce soit le Larousse, le Robert ou celui de l'Académie française, et à décider de le mettre avant ou après le mot patrimoine. M. Nicolas Cour constate que le débat a déjà été tranché par la famille politique de Mme Camille Vizioz-Brami, en évoquant le titre de Mme Karen Taïeb, Adjointe en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes, où il ne figure pas le terme matrimoine. Il recommande donc par commencer à changer les choses au niveau de la Ville. Si certains arrondissements utilisent le mot matrimoine, M. Nicolas Cour répète que le 9^e arrondissement est davantage attaché à l'action, la réalité et le concret, et que les femmes ont toujours été mises à l'honneur depuis la première minute du mandat et le seront à l'avenir, avec la constance et la vigilance de la majorité.

Mme Camille Vizioz-Brami le remercie d'avoir cité Mme Karen Taïeb et évoque Mme Laurence Patrice qui a à cœur de valoriser la place des femmes dans l'espace public et qui soutient ce projet de parcours matrimonial, raison pour laquelle Mme Camille Vizioz-Brami s'est permis de poser cette question, en sachant que cela a été déployé dans les 13^e, 14^e et 6^e arrondissements, et au-delà. Elle estime qu'il s'agit d'un engagement intéressant. Elle reconnaît que le terme ne figure pas encore dans le dictionnaire, mais indique qu'il reste beaucoup de travail à faire en faveur de la place des femmes, comme tout le monde en est convaincu. Elle préconise de continuer ce combat. Elle remercie M. Nicolas Cour de sa réponse exhaustive et ne doute pas qu'il y a beaucoup d'actions dans le 9^e arrondissement, qui continueront à être menées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, les journées du Matrimoine ambitionnent de faire connaître et rendre visibles les femmes artistes et créatrices du passé, que l'Histoire a effacées. Les autrices, peintresses, architectes, poétesses, compositrices, réalisatrices, chorégraphes... ont toujours existé, mais ont souvent été oubliées. Aujourd'hui, Matrimoine et Patrimoine constituent ensemble notre héritage culturel commun. L'égalité entre femmes et hommes nécessite une revalorisation de l'héritage des femmes. Le concept de matrimoine se décline partout en France et, à l'occasion de la 9^e édition qui s'est déroulée du 15 au 17 septembre, ce sont plus de 21 événements dont 36 gratuits qui ont eu lieu. De nombreux arrondissements ont participé à ce rayonnement des femmes dans l'espace public, le 9^e arrondissement ne faisait pas parti de la programmation. Souhaitez-vous inscrire notre arrondissement dans cette démarche matrimoniale ? Si oui, serait-ce possible d'y réfléchir ensemble pour l'année prochaine ?

Document ressource via le site <https://hf-idf.org/le-matrimoine/>

VŒU V.09.2023.096 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU CONTRÔLE DES CRÈCHES PRIVÉES PARISIENNES ET DES GESTIONNAIRES PRIVÉS DE CRÈCHES MUNICIPALES.

Mme la Maire rappelle la situation difficile dans les crèches municipales compte tenu du manque de personnel, ce qui impose de fermer des berceaux et de priver des centaines de familles d'accéder à ce mode de garde, et informe sur la parution de deux livres qui dénoncent la gestion de crèches privées. Elle évoque un sujet abordé dans la première mandature concernant le changement de gestionnaire rue Chaptal, qui avait donné lieu à de nombreux échanges après avec la Ville de Paris qui avait choisi pour des questions de coût financier de déléguer le service public à une entreprise. Mme la Maire explique qu'il ne s'agit pas de sa conception du service public. À la lecture des deux livres en question, et compte tenu du travail que mène la Ville avec des sociétés mises en causes, la majorité a souhaité proposer ce vœu pour garantir que tout se passe bien dans les crèches à Paris.

Mme Virginie Mergoil présente le vœu en évoquant la parution récente de deux ouvrages très critiques sur la gestion des crèches privées mettant en avant un objectif de rentabilité supérieur à celui du bien-être et du développement des enfants, qui eux-mêmes font suite à la parution d'un rapport inquiétant de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), soulignant notamment le manque de contrôle des établissements privés une fois l'agrément d'ouverture délivré.

Cela amène la majorité à questionner les services de la Ville de Paris sur les garanties prises par eux pour contrôler les crèches privées parisiennes qui, si beaucoup fonctionnent en totale autonomie, n'en demeurent pas moins sujettes à un agrément PMI. Un certain nombre d'entre elles bénéficient même de financements municipaux, comme des crèches privées dans lesquelles la Ville de Paris achète des berceaux, le 9^e arrondissement en comptant dix. Elle évoque également des prestataires privés dans le cadre de marchés publics pour gérer les crèches municipales. La majorité du 9^e arrondissement compte donc sur la compétence du Bureau des partenariats de la Ville de Paris pour lui apporter tous les signes de réassurance possibles pour les familles et pour les élus.

L'exécutif municipal du 9^e émet ainsi le vœu que la Maire de Paris s'engage à missionner l'Inspection générale de la Ville de Paris (IGVP) afin qu'une enquête soit menée dans ces différentes crèches, et que dans l'immédiat les services de la DFPE vérifient, avec chaque gestionnaire privé de crèches municipales, les conditions d'accueil des enfants mais également du travail de leur personnel.

Mme la Maire indique que la mairie centrale ne sera pas surprise de ce vœu, puisque c'est un sujet qu'elle a déjà abordé, avant même la parution de ces livres. Elle ajoute qu'il est important que toutes les conditions soient réunies pour que l'accueil de ces enfants soit le plus optimale possible.

M. Pierre Maurin indique ne pas être défavorable à ce vœu mais note qu'au départ le rapport de l'IGAS avait souligné des dysfonctionnements dans des crèches privées et des crèches associatives, et un manque de financement pour les crèches municipales. Il rappelle que la France était en avance quelques années auparavant concernant le nombre d'enfants en crèche, mais qu'elle est aujourd'hui en retard par rapport à la plupart des pays industrialisés, notamment européens, puisque la création de places de crèches est insuffisante. Il reconnaît que les acteurs privés ont fait un effort considérable. Il ne souhaite pas mettre tous les acteurs privés au même niveau puisque les dysfonctionnements sont plus importants chez certains opérateurs. Il ajoute que certains opérateurs sont limités, ce qui explique la parution des deux livres.

Mme la Maire souligne la logique financière de la Ville en précisant que la Mairie est aussi en contact avec la Fédération française des entreprises de crèches avec laquelle elle a des rapports de confiance, et relève les conditions de travail désastreuses.

M. Pierre Maurin répète que tous les acteurs ne doivent pas être mis au même niveau et souhaite éviter que cela se transforme en critique trop virulente des acteurs du privé. Il confirme qu'il votera pour ce vœu en appelant à rester vigilant. Il ajoute que les acteurs privés ont suppléé à l'État en matière de places de crèches et qu'il s'agit de les contrôler davantage en mettant fin à certaines dérives et en privilégiant ceux qui font preuve d'un bon fonctionnement.

Mme la Maire confirme que c'est également l'objectif de la majorité.

Mme Camille Vizios-Brami annonce qu'elle votera contre le vœu en expliquant que l'État doit créer et déployer urgemment un service public de la petite enfance en France, attendu depuis longtemps.

Mme la Maire met aux voix ce vœu à la Maire de Paris puisque la construction de crèches est une mission municipale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant qu'il revient à la PMI de délivrer les agréments d'ouverture pour toutes les crèches parisiennes y compris les crèches privées ;

Considérant que plusieurs opérateurs privés, notamment People&Baby ont été désignés par la Ville de Paris dans le cadre de marchés publics pour gérer des crèches municipales, notamment pour la crèche de la rue Chaptal à Paris 9^e ;

Considérant que la Ville de Paris finance des berceaux dans des crèches privées attribués en commissions d'arrondissement ;

Considérant l'existence au sein de la DFPE d'un service dédié aux partenariats avec les crèches privées parisiennes ;

Considérant la parution en mars dernier d'un rapport de l'IGAS dénonçant des actes de maltraitances dans certaines crèches ;

Considérant la parution en librairie en septembre de deux ouvrages dénonçant des défauts de gestion dans les crèches privées ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **s'engage à missionner l'IGVP afin qu'une enquête soit menée ;**
- **et que dans l'immédiat, les services de la DFPE vérifient, avec chaque gestionnaire privé de crèche municipale, les conditions d'accueil des enfants mais également de travail de leurs personnels.**

Mme la Maire précise que ce vœu sera présenté au prochain Conseil de Paris.

VŒU V.09.2023.097 - VŒU À LA MAIRIE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA REMISE EN CIRCULATION DES LIGNES DE BUS 21 ET 95 SUR LA TOTALITÉ DE LA RUE D'AMSTERDAM, DEPUIS LA PLACE DE CLICHY JUSQU'À LA RUE SAINT-LAZARE.

Mme la Maire souligne les nombreuses remontées de riverains âgés sur la question de la circulation des bus qui ont été détournés, du fait de l'aménagement qui a été réalisé.

Mme Maud Lelièvre présente le vœu sur la remise en circulation des lignes de bus 21 et 95. Elle rappelle que la rue d'Amsterdam avait été en partie fermée à la circulation après le premier confinement et évoque les incidences et dysfonctionnements au croisement des rues de Liège et de Moscou, ainsi que les reports de circulation au niveau des rues Blanche et Moncey. Le sujet porte moins sur les reports de circulation que sur la difficulté de déplacement pour un certain nombre de personnes riveraines de ces lignes de bus et qui ne peuvent pas utiliser le vélo ou le métro. Dans le cadre de la révision du plan de circulation, il y a eu plusieurs demandes de concertation à l'échelle de Paris pour avoir une approche plus globale et transversale avec les autres arrondissements. En 2021, les travaux d'aménagement souhaités par Mme la Maire du 9^e arrondissement, rue de Mogador et entre le boulevard Haussmann et la rue de Provence, ont eu pour objectif d'accompagner la limitation d'une partie de la circulation en direction du nord, et se poursuivent avec l'aménagement rue de Clichy et rue de Mogador pour réduire considérablement la circulation et le transit dans le quartier. Pour arriver à un plan global de décongestion et de circulation, un plan global à l'échelle de Paris est nécessaire compte tenu de la difficulté du raccordement avec les arrondissements limitrophes. Ce vœu consiste donc à demander de réunir les maires d'arrondissement concernés et les associations d'usagers qui sont rencontrées par la Mairie du 9^e arrondissement, pour travailler à une remise en service à brève échéance de ces lignes de bus sur la totalité du linéaire qui existait rue d'Amsterdam, de la place de Clichy à la place Saint-Lazare, notamment pour répondre aux besoins et aux difficultés de mobilité des concitoyens les plus âgés. Mme Maud Lelièvre ajoute que l'Association des usagers des transports est également mobilisée sur ce sujet et a souligné les problèmes engendrés par la déviation des deux lignes de bus. Il ne s'agit pas de savoir si des erreurs ont été faites ou non, mais d'apporter un correctif rapide et efficace aux incidences en réunissant les maires d'arrondissement, et de prendre de bonnes décisions de façon globale, en remettant aussi rapidement que possible en service ces lignes de bus fonctionnelles.

Mme la Maire ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement a fait le point avec les associations de vélos sur la rue d'Amsterdam et qu'elle demande à la sécuriser davantage, dans la mesure où cette voie est en tête-bêche à certains endroits, ce qui montre que l'aménagement n'est pas encore stabilisé. Il est nécessaire de sécuriser les piétons et les vélos et d'encourager le transport collectif qui est vital pour ceux qui ne peuvent pas circuler à vélo à Paris. Mme la Maire précise que cette demande a été remontée par la FNAUT, par IDFM et à travers les témoignages de nombreux riverains des 18^e, 17^e, 8^e et 9^e arrondissements.

M. Pierre Maurin demande si le plan de circulation inter-arrondissements est lié à l'endroit en question ou s'il s'agit d'un plan global.

Mme la Maire répond qu'une stratégie routière à l'échelle de Paris serait la bienvenue, en précisant qu'il s'agit ici de donner un exemple à l'échelle du 9^e et des arrondissements limitrophes.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera favorablement ce vœu s'il y est précisé que ce projet pilote pourra être déployé dans un plan de mobilité globale à l'échelle de Paris.

Mme la Maire confirme que ce point sera ajouté, en rappelant que la situation place de Clichy n'est pas satisfaisante pour les piétons, les vélos et encore moins pour les bus qui sont déviés sur la rue de Saint-Pétersbourg, ce qui pose un problème de régularité. Elle ajoute que ce service public n'est plus à la disposition de tout un bassin de population et qu'il revient aux élus locaux de signaler ce problème pour que la situation change. Mme la Maire précise que le bus est le seul mode de transport accessible aux personnes à mobilité réduite, avec des rampes mises au même niveau que les trottoirs, et que le métro ne sera jamais accessible compte tenu de sa construction, sauf dans les nouvelles stations dans les quartiers périphériques et en banlieue où il est possible de mettre des ascenseurs.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant dans le cadre du déconfinement de mai 2020, l'aménagement réalisé rue d'Amsterdam visant à créer un double sens cyclable et à empêcher le trafic de transit en changeant le sens de circulation entre les rues de Liège et de Londres ;

Considérant la déviation des deux lignes de bus 21 et 95 circulant rue d'Amsterdam vers les rues de Saint-Pétersbourg et Rome ;

Considérant l'important report de la circulation automobile sur d'autres rues du 9^e et du 8^e comme les rues de Liège, Moncey, Clichy, Blanche Saint-Pétersbourg et Moscou ;

Considérant l'augmentation du nombre de déviations des itinéraires des bus à Paris qui contribue à brouiller la lisibilité des parcours pour les usagers ;

Considérant l'impact de ces déviations sur la vitesse commerciale des bus, alors qu'Île-de-France Mobilités a fait part de son inquiétude face au constat d'une faible vitesse moyenne du réseau parisien, d'environ 10 km/h à l'heure de pointe du soir ;

Considérant les nombreux aménagements urbains et les modifications successives du plan de circulation parisien qui bouleversent l'ensemble du réseau bus ;

Considérant par conséquent le détournement des voyageurs du mode de déplacement bus ;

Considérant que la déviation des lignes 21 et 95 rue d'Amsterdam a eu pour effet un allongement significatif des temps de parcours, de l'ordre de 10 minutes en moyenne, sur l'ensemble de la journée pour les usagers et une augmentation des phénomènes d'irrégularité ;

Considérant l'alerte donnée par l'Association des Usagers des Transports (AUT) à la Ville de Paris sur ce sujet par courrier en date du 14 juillet 2021 ;

Considérant l'augmentation de la circulation des bus rue de Saint-Pétersbourg qui affecte la bonne exploitation des lignes 66 et 80, les points d'arrêt communs aux quatre lignes se révélant sous-dimensionnés ;

Considérant l'abandon total de la desserte du quartier Liège par les lignes 21 et 95 qui contribue à dégrader la qualité de service rendu aux usagers, en particulier les plus âgés et à réduire leur fréquentation sur le réseau ;

Considérant que l'établissement d'un contresens bus rue de Londres pour les lignes 21 et 95 ne permettra pas de répondre suffisamment aux besoins de desserte locale dans ce quartier très fréquenté ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **réunisse les maires d'arrondissement concernés, IDFM, la RATP et les associations d'usagers pour travailler à la remise en service à brève échéance des lignes de bus 21 et 95 sur la totalité du linéaire de la rue d'Amsterdam, depuis la place de Clichy jusqu'à la rue Saint Lazare, à travers un aménagement qui sécurise la pratique du vélo et de la marche à pied, et préserve l'apaisement urbain ;**
- **demande à la Direction de la voirie et des déplacements l'étude d'un nouveau plan de circulation inter-arrondissements pour mettre un terme à la congestion automobile dans les quartiers Blanche-Trinité et Europe.**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que la prochaine réunion du conseil d'arrondissement est prévue le 30 octobre, et remercie le public présent ainsi que les élus qui ont rapporté les délibérations.

L'ordre du jour de la séance du conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD